

Formation à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) ENCADRANT

OBJECTIFS : Cette formation inclut la préparation à l'examen AIPR Concepteur • Sur la connaissance et maîtrise la réglementation DT-DICT et le guide technique. • Sur l'analyse du contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR Concepteur.

DUREE : 1 journée comprenant 7 heures de formation théorique incluant l'évaluation des connaissances.

PUBLIC CONCERNE :

Tout salarié ou particulier susceptible de réaliser des travaux à proximité des réseaux.
Responsable de projet chargé d'effectuer les déclarations de projet de travaux (DT), - d'analyser leurs réponses, - de procéder ou faire procéder à des investigations complémentaires sur les réseaux situés au droit des travaux, - d'annexer au dossier de consultation des entreprises puis au marché de travaux les informations utiles sur les réseaux, - de procéder ou faire procéder au marquage piquetage des réseaux enterrés, d'assurer le suivi ou le contrôle de l'exécution des travaux.

PRE REQUIS

Savoir lire et retranscrire le français. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

	<u>Inter entreprises</u>		<u>Intra entreprise</u>	
	<u>SESAME</u>	<u>Client</u>	<u>SESAME</u>	<u>Client</u>
Salle				
Vidéo Projecteur Ordinateur				
Matériel pédagogique				
Engins de manutention et levage + accessoires				

Présentation théorique de la réglementation avec une mise en application immédiate sous la forme de courts QCM ou de cas pratique simples.

La formation est animée par un formateur disposant d'une qualification spécifique de formateur justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné.

CONTENU DE LA FORMATION :

- Connaître et comprendre le guichet unique.
- Les acteurs : responsables de projet, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre
 - Le repérage et les affleurants
 - Le déroulement d'un chantier, les règles à suivre Les endommagements des réseaux, conséquences ?
 - La règle des 4 A
 - Les documents Cerfa.

CONTROLE DES CONNAISSANCES ACQUISES

1 jeton de présentation au 1 QCM de 40 questions sur la plate-forme nationale d'examen AIPR.

VALIDATION DU STAGE

Une fois l'examen réussi, SESAME adresse directement à l'employeur une attestation de réussite nominative attestant de la réussite à l'examen AIIPR.

TARIF

Selon devis joint ou tableau des tarifs

DELAI D'ACCES

En adaptation avec vos disponibilités et celles du (de la) Formateur(trice)

VOTRE FORMATEUR/FORMATRICE

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels dans le secteur du BTP, justifiant de plusieurs années d'expérience professionnelle et d'animation de stages

Si difficultés d'apprentissage ou handicap, contactez Mme DUGOUCHET Gladys au 04 32 61 02 33 ou par mail à gestion@sesame-formations.fr